TITRE :	Conséquences intergénérationnelles des pensionnats indiens
OBJET :	Secteur des pensionnats indiens
PROPOSEUR(E) :	Rose Laboucan, Chef, Première Nation de Driftpile, AB
COPROPOSEUR(E) :	Richard Kappo, Chef, nation crie de Sturgeon Lake, AB
DÉCISION:	Adoptée provisoirement par le Comité exécutif de l'APN le 10 septembre 2009.

ATTENDU QUE :

A. Le 11 juin 2008, le gouvernement du Canada a adressé des excuses au peuple des Premières Nations concernant la période des pensionnats indiens, dont les objectifs étaient les suivants : [...] *isoler les enfants et les soustraire à l'influence de leurs foyers, de leurs familles, de leurs traditions et de leur culture, et les intégrer par l'assimilation dans la culture dominante*;

B. Les pensionnats indiens ont eu des conséquences tellement désastreuses sur l'identité de nos enfants et de nos familles que nos nations en ont été profondément changées. Ces conséquences, qui sont encore ressenties de nos jours, sont appelées les « conséquences intergénérationnelles des pensionnats indiens ». Elles se caractérisent par un nombre anormalement élevé de problèmes sociaux graves, tels le suicide, la consommation de drogue, l'alcoolisme, le placement d'enfants en foyer d'accueil et les familles monoparentales;

C. Une commission de vérité et de réconciliation a été mise sur pied dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et que celle-ci devrait jouer un rôle important sur le plan éducatif auprès des Canadiens en les renseignant sur les pensionnats indiens. Il faut toutefois accorder une attention et une importance équivalentes à la nécessité de susciter l'attention et la compréhension parmi les Premières Nations à l'égard de l'ampleur et de la persistance des conséquences intergénérationnelles;

D. Il est important de se consacrer immédiatement à l'étude et à la compréhension de toutes les conséquences de longue date de la période des pensionnats indiens afin que nos citoyens, nos familles et nos nations aient les

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

pleins pouvoirs de recouvrer leur identité et qu'ils puissent participer pleinement aux efforts de réconciliation et à la réédification de nos nations.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Sont conscients et reconnaissent que, par l'intermédiaire de ses conséquences intergénérationnelles, la période des pensionnats indiens est encore très présente dans les esprits et qu'elle continue d'avoir des effets désastreux dans nos familles et nos communautés.

2. Enjoignent le Chef national et le Comité exécutif d'obtenir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre un processus d'analyse de ces conséquences intergénérationnelles qui ont une grande portée – incluant une approche coordonnée entre les secrétariats et secteurs de l'APN qui examinent ces conséquences, tels le Conseil des jeunes, le Conseil des femmes, le Secrétariat à la santé et au développement social, le Secteur des langues, le Secteur de l'éducation et le Secteur de la reconnaissance et de la mise en œuvre des gouvernements des Premières Nations.

3. Demandent à ce que des comptes rendus et des conclusions soient régulièrement diffusés parmi les communautés des Premières Nations afin d'accroître le degré de sensibilisation et d'aider à la compréhension.

4. Demandent à ce que cette étude soit effectuée de concert avec les travaux de la Commission de vérité et de réconciliation, mais aussi d'une façon distincte.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)